

Echos des Communes

Magazine d'information de l'Association Nationale des Communes du Bénin ■ N°031



Dynamique Locale

**Des initiatives pour améliorer
les performances communales**

SOMMAIRE

PAGE 05 RESSOURCES HUMAINES COMMUNALES

Un gap de trois mille agents à combler en dix ans

CONFLITS ENTRE AGRICULTEURS ET ÉLEVEURS

Vers le bout de tunnel ?

PAGE 08-12

PAGE 11 REACTION DE M. TIDJANI BANI CHABI, MAIRE DE KALALÉ

« On enregistre au moins un conflit par an... »

PAGE 12 CINQ QUESTIONS AU MAIRE DE BANIKOARA

« L'espace pastoral n'est plus un rêve..... C'est du visible»

PAGE 13 ZINATOU ALAZI OCENI, MAIRE DE KANDI

Ma vision c'est de mobiliser et de fédérer toutes les énergies autour du développement de Kandi

DYNAMIQUE LOCALE

Des initiatives pour améliorer les performances communales

PAGE 16 ETATS GENERAUX DES CITOYENS D'ABOMEY-CALAVI

Tous unis pour un développement harmonieux de la Commune

PAGE 19 MISE EN SERVICE DU GUICHET UNIQUE A COTONOU

Le Conseil Municipal en lutte contre la dilapidation des ressources publiques et l'évasion fiscale

PAGE 21 COMMUNE DE DOGBO

Plusieurs projets agricoles lancés pour pallier le chômage des jeunes

PAGE 23 ECLAIRAGE PUBLIC A POBE

Des lampadaires solaires pour illuminer les 58 villages et quartiers de la commune

PAGE 25 JOURNEES COMMUNALES DE L'EMPLOI A ATHIEME

Plus de 500 jeunes chômeurs et sans emploi impactés

PAGE 27 APPROCHE GENRE

L'ANCB renforce les capacités des élus et cadres communaux d'Agbangnizoun

PAGE 30 COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE FRANCO-BÉNINOISE

Les acteurs font le point sous l'impulsion de l'ANCB et de l'Ambassade de France au Bénin

Directeur de Publication

Luc Sètondji ATROKPO,

Président de l'ANCB

Rédacteur en chef

Sègla LIHOSSOU,

Directeur Exécutif de l'ANCB

Responsable à la Communication

Franck DANNOUME

Comité de rédaction

Stanislas HOUNKANLIN

Hubert TOGOUDO

Charles Junonce ZOGLOBOSSOU

COLLABORATION

Moussa EL-HADJI MAMA

Laurent KOSSOUHO

Michel PADONOU

Correcteur

Ulvaeus BALOGOUN

Conception & montage

DEC Communication



ÉDITORIAL

Luc Sètonджи ATROKPO, Président de l'ANCB

En optant pour une décentralisation territoriale à la conférence nationale de février 1990, les béninois ont voulu à mon avis régler deux problèmes majeurs : l'un politique en permettant aux différentes forces politiques du pays et aux populations à la base de participer à la gestion du pouvoir au niveau infranational ; l'autre en favorisant un développement plus significatif, plus concret pour les populations qui verront des autorités proches et plus sensibles à leurs besoins immédiats.

Un pan fondamental pour réussir ce challenge que nous nous sommes lancés à cette mémorable conférence nationale demeure le renforcement des ressources humaines locales qui constituent le bras armé du conseil communal et du Maire pour la réussite des missions qui leur sont confiées. A notre prise de service au lendemain des premières élections communales et municipales de 2002-2003, la situation des ressources humaines des mairies était alarmante. Le personnel dont nous avons hérité avait longtemps travaillé dans une perspective de commandement avec des qualifications qui étaient largement en déphasage avec nos besoins de développement. Chaque Maire avec les moyens dont il a pu disposer, à fait de son mieux pour renforcer les effectifs en personnel qualifié et la tendance s'est poursuivie jusqu'à présent. Entre-temps, le Gouvernement a créé le Centre de formation pour les administrations locales qui est un précieux outil ayant contribué au renforcement des capacités de nos personnels. Mais s'il est vrai que ces efforts conjugués ont permis aux communes

de disposer aujourd'hui de cadres compétents qui sont même parfois sollicités par le niveau central pour tenir des positions importantes, il n'en demeure pas moins vrai que la question des ressources humaines des communes continue de se poser et nous interpelle avec ses multiples sous-questions : quel est finalement le statut des agents des collectivités territoriales ? combien sont-ils en réalité ? y en a-t-il suffisamment pour fournir la totalité des services que nos concitoyens attendent de nous ? combien coûte au contribuable, un agent territoriale en fonction de sa catégorie ?

Voilà autant de questions auxquelles il nous faut trouver réponse du fait des charges dont nous sommes investis. Et dans un contexte marqué par la réforme de la décentralisation avec le vote récent du code des collectivités locales, vous comprenez aisément la démarche de l'ANCB qui entend apporter sa pierre à l'édifice en commanditant une étude sur les ressources humaines des communes. Plusieurs des questions posées plus haut y ont trouvé leur réponse. Les conclusions de l'étude ont

été diffusées à l'endroit de l'ensemble des communes de notre pays. Des actions sont en cours pour que le contenu des deux rapports soit rendu disponible auprès de toutes les autorités concernées par la question des ressources humaines des communes. Notre souhait à l'ANCB est que les résultats de cette étude soient utiles dans cette mouvance de réforme de la décentralisation afin que s'améliore l'environnement du développement local dans notre pays. Permettez-moi de finir ce petit mot en réitérant les remerciements des communes et les miens propres à l'Union européenne qui nous accompagne dans l'accomplissement de plusieurs de nos objectifs.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce numéro de votre magazine Echos des Communes à travers lequel nous nous efforçons autant que faire se peut, de donner un écho aux préoccupations de la base. Merci à tous ceux qui nous apportent leur appui pour sa parution et surtout aux collègues qui ont accepté de partager certaines de leurs expériences avec l'ensemble des acteurs communaux.



Chronique

Michel PADONOU, Conseiller communautaire
de Touraine-Est Vallées (La Ville-aux-Dames)

Vice-président de l'association des Élus Français
d'Origine Béninoise (EFOB)

Attractivité territoriale et service public de qualité

Comment intégrer et associer le citoyen comme acteur d'un projet territorial partagé ?

La question de l'attractivité territoriale est, hélas, souvent l'affaire d'élus et d'élites administratives. Dès lors, elle est déconnectée des citoyens réduits à l'état de simples consommateurs (usagers)-spectateurs et non d'acteurs. Absence de confiance ou vision messianique du territoire, alors que la question couvre tous les champs de la réalité territoriale et englobe, en principe, la vie de tous les citoyens du territoire et son développement ?

Si l'attractivité territoriale est ce qui permet au citoyen d'une localité de s'y enraciner, de s'y épanouir, d'y vivre, les seules questions liées au développement économique, aux infrastructures et aux équipements, portées par les seuls élus ou l'élite administrative, permettent-elles et suffisent-elles pour cet enracinement territorial ?

Comment intégrer et associer le citoyen comme acteur de l'attractivité de son territoire ? Comment intégrer les Jeunes, les Anciens, le tissu associatif, les acteurs économiques dans la construction d'un espace territorial où chacun aimerait vivre et s'épanouir ? Comment ensemble penser la Cité-Territoire pour donner envie d'y vivre, de s'y épanouir, d'y prospérer durablement ?

A cet effet, la question du lien ou des relations entre les citoyens-usagers et les élus et élites administratives en charge du service public est au cœur de ces questions.

Comment changer de paradigme pour passer de l'évidence de l'usager sans droits, ni exigences à l'exigence nécessaire du citoyen-client-contribuable objet de droits et de légitimité pour la construction de la Cité-Territoire ?

De nombreux audits et enquêtes sur les rapports des citoyens avec les services publics, achoppent tous sur le même constat à savoir la mauvaise

qualité relationnelle entre les citoyens et les services publics, objet de tension, de guerre larvée, de méfiance voire de défiance. Et aucun de ces diagnostics n'a permis de cerner les véritables sources et solutions de ces difficultés admises comme une fatalité. En ouvrant les lucarnes de la démarche qualité, à travers quelques questions centrales, le pari peut être pris, par les élus, d'élucider largement la situation et d'apporter des solutions durables.

Le citoyen est-il légitime à avoir et à exprimer des exigences recevables et acceptables par les élus et acteurs des administrations publiques ?

L'expression du citoyen sur la pertinence et la qualité du service rendu est-elle acceptable et envisageable ?

L'administration peut-elle accepter comme nécessaire de requérir et recueillir l'avis du citoyen sur le service rendu afin d'améliorer les prestations du service public ?

Le regard critique interne, à tous les niveaux hiérarchiques (audit interne) du système administratif en place, peut-il faire partie du fonctionnement normal du service public ?

La nécessité d'une administration performante, parce que travaillant pour la satisfaction de ses usagers-clients-contribuables, est-elle envisageable dans l'esprit d'efficacité, d'efficience et de modernité de ses services déconcentrés ou décentralisés ?

Autant de questions, non exhaustives, susceptibles de déboucher sur le dialogue nécessaire à la création d'un climat de confiance indispensable à la co-construction de l'attractivité territoriale. Car respecté, écouté et pris en compte par les acteurs politiques et administratifs, tout citoyen se verra légitime et encouragé à apporter sa pierre à l'édifice territorial. Dès lors, la jeunesse tournerait le dos à l'exode rural, à l'at-

tractivité d'eldorados illusoire et aux sirènes de paradis factices qui finissent, très souvent, par des drames familiaux et sociaux.

Car, s'agissant de l'attractivité territoriale, tout le monde est, par principe voire par fierté, partie prenante et partie intéressée de la vie de son territoire et donc de son évolution positive. Les interactions créatrices, nées du nouveau contrat social, deviennent alors le ferment d'une nouvelle dynamique basée sur le dialogue constructif de l'attractivité territoriale.

Portée par les Elus Français d'Origine Béninoise (EFOB) et l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) au bénéfice des 77 communes du Bénin, la nécessité de l'attractivité des territoires ambitionne :

- d'accompagner les élus et les services publics communaux dans une démarche qualité destinée à remettre le citoyen-client-contribuable pour une attractivité partagée du territoire ;
- de sensibiliser voire de former les agents aux exigences d'un service public de qualité tourné vers l'écoute et la satisfaction du client-contribuable-citoyen, condition d'une attractivité territoriale féconde et pérenne ;
- de mettre les services publics communaux en interaction féconde pour un partage transversal et global des exigences de l'attractivité territoriale partagée ;
- de contribuer et de faciliter la création d'associations fédératrices des aspirations des populations pour une attractivité territoriale concertée ;
- de permettre partout sur le territoire national, l'éclosion de clubs dynamiques d'attractivité, véritables ambassadeurs des territoires.

Un gap de trois mille agents à combler en dix ans



“

Le rapport de l'étude d'état des lieux des ressources humaines communales réalisée entre juillet et décembre 2020 par l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) grâce à l'appui financier de l'Union Européenne révèle un besoin de 3402 agents à combler sur les dix prochaines années pour permettre aux collectivités territoriales béninoises de répondre aux exigences du développement local. Le coût des dépenses liées à ce besoin en ressources humaines s'élève à vingt-trois milliards de Francs CFA

”



Luc Sètondji ATROKPO
Président de l'ANCB

C'est un défi important qui en réalité n'est que la face visible de l'iceberg. En effet, selon le rapport issu de cette étude dont les grandes lignes ont été présentées aux acteurs communaux à la faveur d'une tournée de restitution organisée par l'ANCB du 9 au 13 août 2021 aux sièges des Associations Régionales et Départementales de communes, l'état des ressources humaines communales est assez préoccupant. Les principaux constats faits par les consultants révèlent que le personnel des communes béninoises est non adapté aux exigences de conception du développement, insuffisant, démotivé et très inégalement réparti entre les sexes. Ainsi, 4085 des 5477 agents que comptent les administrations communales au Bénin sont des hommes contre 1392 femmes. Soit un taux de 75% d'hommes pour seulement 25% de femmes. En ce qui concerne la répartition par catégorie, les chiffres sont encore plus préoccupants. En effet, l'ensemble des 77 collectivités territoriales béninoises ne disposent que de 734 cadres de ca-

tégorie A, capables de concevoir et de planifier le développement local. Pendant ce temps, les catégories C et D concentrent à elles seules, 3032 agents soit un taux de 56% contre respectivement 13%, 20% et 10% pour les catégories A, B et E. Cette répartition cache une réalité encore plus préoccupante. Pendant qu'un département comme le Littoral constitué seulement de la commune de Cotonou compte 144 cadres de catégorie A, la Donga qui compte quatre communes ne dispose, selon le rapport que de 25 agents de catégorie A. Une inégale répartition encore plus accentuée au niveau des communes puisque l'étude a révélé que certaines collectivités territoriales béninoises disposent d'à peine trois cadres de catégorie A. De 2020 à 2029 le pourcentage d'agents qui vont faire valoir leurs droits à la retraite est très élevé. Ce qui traduit le fait que la majorité des agents est à mis temps de leur carrière. Il s'agit là d'un véritable goulot d'étranglement qui impacte négativement le développement local au Bénin. En effet, dans l'architecture des emplois communaux, il y a des postes clés qui ne peuvent être occupés que par des agents de la caté-

gorie A. Au nombre de ces fonctions, on peut citer le secrétariat général, les services affaires économique et financières, les services techniques, les services de la planification et du développement local, les services affaires domaniales etc. dont les responsables doivent forcément être des agents de la catégorie A. L'une des conséquences immédiates de cette situation est que les quelques agents qualifiés existants sont obligés de cumuler deux trois voire quatre postes. Ou alors les maires n'ont d'autre choix que de positionner des agents n'ayant pas les qualifications requise à certains +postes stratégiques. Il va s'en dire que la question des ressources humaines communale reste posée et que diligence doit être faite pour parer au plus pressé.

La réaction des acteurs communaux

Confrontés à cette photographie sans fioriture de l'état de leurs ressources humaines, les acteurs communaux dans leur quasi-unanimité ont favorablement accueilli l'initiative de l'ANCB. Ils ont surtout salué la démarche adoptée par l'ANCB et



les consultants en faisant l'effort malgré les conditions difficiles de crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, de prendre en compte l'intégralité des 77 communes. En effet, dans le souci d'avoir des données fiables, l'enquête réalisée par l'équipe de consultants recrutée par l'ANCB a touché 25 communes dont les trois villes à statut particulier. Des séances d'échanges ont alors été organisées par les cadres de ces différentes administrations locales et les 52 communes restantes ont été prises en compte par des canaux digitaux. Ainsi, tout en reconnaissant la pertinence des données de l'étude, les participants aux séances de restitution ont invité l'ANCB à ne pas s'arrêter en si bon chemin. Un chapelet de recommandations a donc été fait à l'endroit de la faïtière et de ses partenaires afin d'aider les administrations locales à se doter de personnel qualifié et en nombre suffisant. Des recommandations qui seront analysées et synthétisées pour être intégrées au document de plaidoyer que l'ANCB envisage d'élaborer sur la question des ressources humaines communales.

Recommandations

Faire un plaidoyer aux fins de la création d'une structure intermédiaire qui se chargera des cotisations sociales des agents des collectivités territoriales. En effet à toutes les étapes cette préoccupation a occupé une bonne partie des temps de discussions. Les communes sont confrontées à beaucoup de difficultés avec la CNSS. Il est remarqué un mauvais système d'archivage des dossiers des agents ainsi que des versements effectués au fil des années au niveau de la CNSS. Ce qui entraîne un préjudice pour les agents ayant déjà fait valoir leur droit à la retraite. Dans de nombreux cas les pénalités appliqués dépassent les dettes normales encourues bien que la défaillance soit au niveau de la CNSS.

- ◆ Relativiser la recommandation qui propose de se baser sur les catégories d'agents pour affecter les cadres aux postes de chef service. Proposer par exemple que ce soit les agents de catégorie A et B1 avec expériences ;
- ◆ Faire un plaidoyer pour opérationnaliser la disposition de validation des acquis de l'expérience (VAE) au sein des collectivités conformément aux textes en vigueur au Bénin sur la fonction publique ;
- ◆ Rendre obligatoire l'élaboration et l'opérationnalisation du plan de formation des agents des collectivités territoriales ;
- ◆ Désagréger les données de l'étude par commune et les mettre à disposition de chaque commune ;
- ◆ Susciter une conscience professionnelle chez les cadres pour qu'ils oublient leur couleur politique dans l'exercice de leur fonction de cadres territoriaux ;
- ◆ Défendre les points qui intéressent vraiment les communes dans le cadre des réformes de la décentralisation enclenché par le gouvernement ;
- ◆ Demander à l'état central de penser aux conditions de vie et de travail des agents communaux ;
- ◆ Aider les communes à avoir des personnels qualifiés ;
- ◆ Avoir une idée sur le taux d'adéquation profil-poste dans les communes ;
- ◆ Envoyer les agents des ministères sectoriels pour renforcer la capacité des communes pour qu'elles profitent des expériences des agents de l'administration centrale ;
- ◆ Encourager les communes à avoir suffisamment de ligne pour les renforcements de capacités des acteurs communaux ;
- ◆ Mettre l'accent sur les difficultés réelles qui amènent les communes à ne pas payer les salaires en temps ;
- ◆ Prendre en compte la masse salariale des communes par le gouvernement ;
- ◆ Nommer des conseillers spécifiques, par exemple des fiscalistes qui n'existent pas dans certaines communes, engager des actions pour mobiliser des ressources propres qui viendront en appui à celles apportées par le gouvernement dans la rubrique du Fadec ;
- ◆ Organiser des activités spéciales pour parler des questions de ressources humaines ;



CONFLITS ENTRE AGRICULTEURS ET ÉLEVEURS

Vers le bout de tunnel ?

Les conflits entre Agriculteurs et Eleveurs sont de plus en plus récurrents au Bénin. Et face aux nombreux drames enregistrés au niveau des communautés, le gouvernement a entrepris un programme de sédentarisation des Eleveurs pour garantir une cohabitation pacifique entre Agriculteurs et Eleveurs...

Nés des déplacements des troupeaux nationaux d'une localité à une autre ou d'un département à un autre dans les limites du territoire national, les conflits entre Agriculteurs-Eleveurs sont devenus aujourd'hui plus qu'hier une préoccupation majeure pour les pouvoirs publics. Au Bénin comme partout ailleurs dans la sous région ouest-africaine, ils prennent le plus souvent la forme d'antagonisme découlant des dégâts portés aux cultures par les bétails, de mesures de rétorsion de la part des agriculteurs perçues comme injustes par les éleveurs ou de rivalités quant à l'accès aux sources d'eau en période de sécheresse. C'est ainsi que dans la Commune de Kétou, à l'Est du pays, dans le département du Plateau, les Agriculteurs accusent les éleveurs d'avoir détruit toutes les plantations d'ignames de

la saison en cours et de les empêcher de pénétrer dans leurs champs. A Covè, Zagnanando et Ouinhi, trois communes voisines, au Centre du pays, les conflits entre Agriculteurs et Eleveurs sont légions avec à la clé d'importants dégâts aussi bien dans les champs que dans le rang des troupeaux. La dévastation des cultures des paysans par les bêtes en quête d'herbes fraîches et de l'eau a été de tout temps une véritable source de conflits dans cette région d'Agonli du pays. Un peu plus loin, au Nord, dans le Département de l'Alibori, les conflits entre les Agriculteurs et Eleveurs se sont également manifestés à travers des affrontements violents dans le village de Isséné, Arrondissement de Guéné dans la commune de Malanville. Des houes, des machettes et des gourdins sont utilisés, occasionnant ainsi d'importants dégâts matériels et humains: des champs détruits,

des maisons incendiées, des troupeaux de boeufs tués et des pertes en vies humaines enregistrées. Il en est de même dans la Commune de Kalalé, Département de Borgou, où le poignet gauche d'un paysan a été coupé par un éleveur en août 2021. Autant de drames entre communautés appelées pourtant à partager les richesses d'un même territoire. C'est pourquoi, au lendemain des affrontements de Isséné et dans le souci de régler pacifiquement le conflit, le Préfet de l'Alibori, Ahmed Bello Ky SAMAH accompagné des forces de sécurité publique s'est rendu à Malanville. Objectif, entretenir les élus sur leur rôle dans la prévention et la gestion des conflits conformément à la Loi n°2018-20 du 23 avril 2019 portant Code pastoral en République du Bénin. «En raison de la persistance des conflits entre Agriculteurs et Eleveurs, il est grand temps que vous-les élus-accomplis-

sez votre devoir. Celui de sensibiliser vos administrés», a déclaré l'autorité préfectorale face aux élus locaux et communaux de Malanville et de Karimama. A la suite du Préfet de l'Alibori, son homologue du Borgou, Djibril MAMA Cisse a effectué une tournée départementale dans les Communes de son ressort territorial. De Kalalé à Tchaourou en passant par Nikki, Bembéréké, Sinendé, N'Dali et Pèrèrè, le discours du Préfet a été le même: en finir avec les conflits entre Agriculteurs et Eleveurs dans le Borgou. C'est à ce titre que les acteurs ont été entretenus sur les dispositions du Code pastoral en terme de sanctions, les procédures à suivre pour les règlements à l'amiable et judiciaires en cas de survenance d'un conflit. Mieux, l'accent a été mis sur les mécanismes de dédommagement et d'accompagnement par l'Etat en cas de préjudice subi par un acteur, la collaboration entre les communautés concernées et la responsabilité de chacun pour une cohabitation pacifique. Et au regard des défis à relever sur le plan sécuritaire dans les Communes, les comités communaux de transhumance et du pastoralisme, les élus communaux et locaux ont été invités à s'impliquer davantage dans la prévention et la gestion des conflits afin d'éviter les dégâts. Désormais, les acteurs sont mobilisés et donc engagés à mener des sensibilisations de proximité dans les villages et hameaux, de libérer les couloirs de passage; d'identifier les aires de pâturage et de créer les mécanismes d'alerte précoces pour limiter les causes des conflits qui opposent



Scéance de sensibilisation entre le gouvernement et les agriculteurs et éleveurs

les communautés. La finalité, c'est de parvenir à un changement de paradigme pour faciliter le vivre ensemble entre acteurs, dans la tolérance, la patience et la confiance réciproque dans un environnement de paix et de sécurité. Un objectif qui rentre parfaitement dans le cadre de la politique actuelle du gouvernement en matière de gestion de la transhumance et de prévention des conflits entre Agriculteurs et Eleveurs.

La responsabilité des Maires

Le Gouvernement dans une démarche pédagogique a voulu mettre tous les acteurs devant leur responsabilité. A commencer bien sûr par les Maires qui devront désormais faire la veille et jouer pleinement leur rôle dans la prévention des conflits et la gestion de la transhumance dans leur commune respective conformément au Code pastoral qui stipule en ses Articles 9 et 84 que «l'Etat et les collectivités territoriales en concertation avec les organisations professionnelles agricoles et pastorales assurent la veille pastorale notamment pendant les périodes de transhumance». Une mis-

sion de veille permanente rappelée à Malanville par Rafael Akotegnon, Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale face aux élus locaux beaucoup plus au contact des communautés à la base. «Les réformes opérées dans le secteur mettent les élus locaux face à leur responsabilité et leur capacité à anticiper les conflits et à aviser les services de l'Etat pour une résolution prompte des situations susceptibles d'engendrer les conflits» a-t-il déclaré. Et son collègue de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, Alassane Seidou d'ajouter que les Maires doivent désormais veiller à travers des sensibilisations pour éviter les conflits et garantir une cohabitation pacifique entre Agriculteurs et Eleveurs. A Banikoara, dans le département de l'Alibori, au Nord-Ouest du pays, ce fut le même exercice pour la délégation gouvernementale à l'effet de préserver la paix entre les deux communautés. La sensibilisation a été suivie de la délimitation des couloirs de passage et les acteurs se sont engagés à respecter les recommandations issues des échanges conformément au Code pastoral qui stipule en son Article 41 que «les espaces pastoraux sont identifiés et délimités conformément aux normes techniques indiquées par les services techniques des Ministères en charge de l'Élevage et de l'Environnement». Dans la commune voisine de Gogounou, les conflits agro-pastoraux ont été également au cœur d'une rencontre avec tous les acteurs. Ici, les couloirs de passage ont été pris d'assaut par les Agriculteurs, empêchant ainsi le libre passage pour les Eleveurs. Une situation face à laquelle, le Maire,



Scéance de sensibilisation entre le gouvernement et les agriculteurs et éleveurs

Seydou Bary Tidjani a ordonné la libération sans délai des couloirs de passage afin de préserver la paix et d'éviter davantage les conflits entre Agriculteurs et Eleveurs. A Malanville, c'est le Maire Guidami Gado qui a conduit une délégation pour procéder à la délimitation des couloirs de passage en présence des forces de sécurité de la police républicaine. Il en est de même dans la commune de Kandi, toujours dans le département de l'Alibori où la première autorité, Mme Zinatou Alazi OCENI a parcouru quelques localités afin de conjurer les conflits entre Agriculteurs et Eleveurs dans la commune. Du village Alibori dans l'Arrondissement de Sonsoro en passant par Donwari, Kassakou et Angaradebou l'équipe communale a détruit toutes les cultures se trouvant dans l'emprise du couloir réservé pour le pâturage. Autant d'actions conjuguées et coordonnées qui mettent désormais les maires devant leurs responsabilités conformément au Code pastoral qui stipule en son Article 84. que «l'Agence Nationale de Gestion de la Transhumance (ANGT) et ses démembrés en collaboration avec les collectivités territoriales veillent au respect et à l'entretien des espaces et infrastructures pastoraux»

La sédentarisation comme alternative

Le gouvernement du Président Patrice Talon, dans sa volonté de révolutionner l'élevage a créé le Haut Commissariat à la Sédentarisation des Eleveurs (HCSE). C'était à la faveur du Conseil des Ministres du mercredi 16 juin 2021. Le nouvel organe logé à la Présidence de la République a pour mission la modernisation des systèmes d'élevage, la définition et la mise en œuvre de la politique de sédentarisation des éleveurs en vue de leur épanouissement socio-économique et culturel dans un environnement sécurisé et apaisé. Pour atteindre l'objectif, le Conseil des Ministres du 30 juin 2021 a procédé à la nomination de



Espace agropastoral

Adamou M. SAMBO au poste de Haut Commissaire à la Sédentarisation des Eleveurs. «Le Haut Commissaire est quelqu'un qui provient du milieu de l'agriculture et de l'élevage. C'est quelqu'un qui a l'autorité pour parler avec les acteurs. Quelqu'un qui connaît bien la pratique et qui peut bien discuter avec eux sans problème» a expliqué Wilfried Léandre HOUNG BÉDJI, Porte-parole du gouvernement. Au cœur de la stratégie, la sédentarisation des éleveurs pour non seulement faire face aux conflits entre Agriculteurs et Eleveurs mais aussi et surtout garantir une cohabitation pacifique entre les différents acteurs de la transhumance au Bénin par la disponibilité et l'accès aux infrastructures pastoraux et espaces. Une stratégie qui cadre avec le Code pastoral en son Article 68 qui stipule que «dans chaque hameau ou village où s'exerce l'élevage sédentaire, il est délimité par les collectivités territoriales en relation avec les organisations professionnelles des Agriculteurs et des Eleveurs des campements pastoraux. Tout campement pastoral est d'utilité publique». C'est pour traduire en acte concret ce dispositif du Code qu'une étude nationale a été commanditée par le Président de la République. Les résultats qui en sont issus ont été présentés aux Maires le jeudi 02 Septembre 2021 à la Salle de Conférence de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) en vue d'une harmonisation des données. Des espaces de campement pour les Eleveurs aux aires de pâturages en passant par les couloirs de passage, les points d'eau, les

parcelles fourragères et les centres de regroupement de vaccination, tout a été pris en compte par l'étude dans tous les Départements et Communes cibles. Il en ressort que les Départements de l'Atacora et de Borgou auraient respectivement un besoin estimé à 25.000 et 35.000 ha de parcelles fourragères. Au niveau des Communes, celle de Kèrou dans la commune de l'Atacora s'en sort avec un besoin estimé de 200 ha d'aires de pâturage, de 300 km de couloirs de passage et d'environ 1000 ha de parcelles fourragères. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il s'agit d'un vaste et ambitieux programme de construction des infrastructures et espaces pastoraux sur toute l'étendue du territoire national. Pour sa réussite, l'Etat se doit de mettre en place tout le dispositif institutionnel qui n'existe pas encore. Il s'agit entre autre de la création de l'Agence Nationale de Gestion de la Transhumance (ANGT) et du Fonds d'Appui au Pastoralisme (FAP) prévu par le Code Pastoral qui stipule en son Article 71 «qu'il est créé un établissement public dénommé Fonds d'appui au pastoralisme chargé du financement au pastoralisme». Deux structures qui pourraient non seulement être le bras opérationnel du Haut Commissariat à la Sédentarisation des Eleveurs mais aussi et surtout faciliter la mission de son dirigeant. Et c'est bien possible pour la prévention et une meilleure gestion des conflits nés du pastoralisme et de la transhumance nationale et transfrontalière.

Par Moussa EL-HADJI MAMA

« On enregistre au moins un conflit par an... »

« Je pense que dans les communes du Nord, c'est la commune de Kalalé qui a plus de bétail. C'est pourquoi, nous avons pris toutes les dispositions dans tout ce que nous faisons pour une cohabitation pacifique entre les Agriculteurs et les Eleveurs depuis notre arrivée à la tête de la Mairie. Surtout que nous sommes conscients que l'Agriculture et l'Élevage sont nos principales ressources. Aujourd'hui, c'est vraiment regrettable qu'on assiste à ces genres de conflits. A chaque fois que ça se passe, ce n'est pas toujours à cause des ouvrages. Il s'agit en réalité d'une question de culture. C'est pourquoi, nous privilégions les sensibilisations. Et nous les continuons toujours. Il n'y a jamais eu un problème de couloir de passage pour les Eleveurs. Souvent, ce sont des gens qui conduisent les troupeaux qui laissent les couloirs pour aller dans les champs des autres. Donc, les couloirs sont bien tracés sur toute l'étendue de la Commune. C'est plus une question de prise de conscience de la part des acteurs. Surtout les Eleveurs. Vous savez naturellement aussi que les Peulhs, eux, se déplacent toujours avec les coupes-coupes. Et à tout moment, ils peuvent l'utiliser pour se défendre pas seulement face aux Agriculteurs. C'est leurs armes pour se défendre. C'est sans reflexe et c'est le problème ça. Maintenant, est-ce qu'il faut leur interdire d'utiliser le coupe-coupe parce qu'ils s'en servent également pour donner de fourrage aux troupeaux? Aujourd'hui, on peut vraiment contrôler cela, lorsqu'on aura les moyens de faire les fourrages en quantité. Et avec le programme de



sédentarisation des Eleveurs auquel nous faisons partir, je pense qu'on pourra résoudre ces questions à travers la disponibilité des aires de pâturages pour les Eleveurs. Désormais, on pourra encadrer tous les acteurs avec le point focal de la Mairie qui ne reste d'ailleurs même pas au bureau à cause de ces questions qui touchent en réalité une zone donnée sur les six Arrondissements que compte la Commune. Et chaque fois,

on enregistre au moins un cas de conflit entre Agriculteurs-Eleveurs depuis les trois dernières années. Ce qui nous amène à davantage prendre les dispositions nécessaires pour faire la prévention et éviter les drames comme ce fut le cas de ce paysan dont le poignet a été coupé par un éleveur le 24 Août 2021 dans l'Arrondissement de Kalalé».

Propos recueillis par F.D



Au nombre des Communes touchées par les conflits nés de la transhumance, il se trouve celle de Banikoara. Dans ce entretien qu'il a bien accepté nous accordés, le Maire Bio Tamou SRAKO nous dévoile la stratégie mise en place par le Conseil communal pour assurer une cohabitation pacifique entre les Acteurs. Lisez plutôt....

CINQ QUESTIONS AU MAIRE DE BANIKOARA

« L'espace pastoral n'est plus un rêve... C'est du visible »

Echos des Communes : Le Conseil Communal de Banikoara s'investit depuis quelques temps dans la création d'aires pastorales autour de certains axes importants de la Commune. Pourquoi une telle initiative ?

Le Maire : La poussée démographique croissante et la culture extensive du coton entraînent plus de contraintes pesant sur l'élevage des ruminants et la difficile cohabitation entre Eleveurs et Agriculteurs. Aujourd'hui, tous les acteurs ont compris qu'il vaut mieux le vivre ensemble pour un développement harmonieux. Tous les acteurs sont unanimes sur le fait que ces espaces pastoraux sont d'utilité publique et c'est un patrimoine communal. Et nous, en tant que dirigeants locaux, n'avons pas d'autres choix que d'œuvrer pour la cohésion sociale, gage de tout développement. Voilà en quelque sorte notre motivation.

Combien d'aires pastorales existe-t-il actuellement à Banikoara et quelles sont vos ambitions en la matière ?

La commune dispose de 502 couloirs de passage pour 4.341 kilomètres linéaires, de 162 centres de vaccination pour une superficie de 531ha50a77ca, de 127 aires de pâturages pour une superficie de 957ha66a12ca. Vous convenez

avec moi que pour une commune agropastorale, tous ces chiffres sont importants. Notre ambition est, d'une part de préserver l'existant et d'autre part d'en créer davantage parce qu'autant que l'agriculture nourrit son homme, autant l'élevage rend aussi riche. Mieux, dans notre contexte, il ne saurait avoir agriculteur sans éleveur. Les deux se complètent. C'est pourquoi, depuis le début de cette quatrième mandature que nous avons l'insigne honneur de présider, le Conseil communal s'attèle au quotidien, pas depuis les bureaux, mais sur le terrain, pour assurer l'existence physique des données des espaces pastoraux ci-dessus évoqués.

Quel est l'impact de cette initiative sur les récurrents problèmes d'affrontements entre agriculteurs et éleveurs ?

Les agro-éleveurs, dans la commune de Banikoara ont commencé par réduire leur mobilité sur d'autres communes ou d'autres régions du pays ou hors des frontières béninoises. Car aujourd'hui à Banikoara, l'espace pastoral n'est plus un rêve mais une réalité. C'est du visible. Certes, des efforts sont encore à consentir pour mieux faire ! A long terme, nous avons espoir que l'économie locale s'en trouvera renforcée avec des recettes probables à tirer des produits de l'élevage.

En tant que l'un des plus hauts responsables de l'ANCB et au regard de votre propre expérience, pensez-vous que la création d'aires pastorales soit une solution à promouvoir par la faitière et à proposer à ses membres confrontés au même problème ?

Je pense que notre structure faitière, et nous y travaillons d'ailleurs, aura le mérite d'œuvrer pour la création et la préservation des espaces pastoraux dans nos communes, particulièrement celles agro-pastorales. Et même au niveau de nos grandes villes, il nous faudra trouver des mécanismes de promotion de l'élevage dont les profits sont grands pour le développement à la base.

Quel est votre message aujourd'hui aux Elus, Eleveurs et Agriculteurs par rapport aux affrontements répétés entre Eleveurs et Agriculteurs ?

Les espaces pastoraux étant identifiés et délimités conformément aux normes techniques, nous allons inviter les élus, les éleveurs et les agriculteurs à œuvrer pour l'application stricte des textes légaux et réglementaires en vigueur en République du Bénin afin de protéger les intérêts de chacun et de tous. Je vous remercie.

Propos recueillis par F. D

Zinatou Alazi OCENI, maire de Kandi

“ **Ma vision c’est de mobiliser et de fédérer toutes les énergies autour du développement de Kandi** ”

Après plusieurs années passées dans la société civile à travailler au profit de la promotion des droits de la femme, Zinatou Alazi OCENI a été portée à la tête de la commune de Kandi dans le département de l’Alibori en juin 2020. Une élection qui consacre plusieurs années de combats politiques puisqu’avant son élection au poste de maire, elle a été plusieurs fois élue conseillère communale et a occupé des postes comme cheffe d’arrondissement et Première Adjointe au Maire. Dans cette interview, elle nous fait le point de sa première année de gestion.



Depuis environ un an, vous faites l'expérience de la gestion d'une grande ville comme Kandi. Dites-nous comment en êtes-vous arrivée là ? Qu'est-ce qui vous a poussée à vous engager en politique ?

Ce qui m'a poussé est d'abord ma conviction et le désir d'aider les femmes dans les différents secteurs. D'abord conseillère, Chef d'Arrondissement et Première Adjointe au Maire, j'ai lutté pour améliorer les conditions de vie des filles, des handicapés et de toutes les couches sociales. Mais les femmes doivent être présentes sinon les hommes ne pardonnent pas. Ils veulent tout prendre.

Quelles leçons retenez-vous de cette expérience quotidienne de la gestion locale ?

La principale leçon, c'est que beaucoup de choses restent à faire dans tous les domaines: assainissement, éducation, la construction des infrastructures socio communautaires et sanitaires etc.

Que peut-on retenir comme bilan de votre première année de gestion ?

Pour cette première année de gestion, nous avons essayé de réorganiser la stratégie de mobilisation des ressources propres en impliquant tout le monde. Nous avons travaillé à amener tous nos concitoyens à comprendre que c'est ensemble que nous allons relever les défis en comptant sur nos ressources endogènes. Nous ne devons pas tout attendre du Gouvernement. En termes d'actions, nous avons concrètement démarré la construction de caniveaux dans deux quartiers sur fonds propres pour bénéficier du bonus du projet ACCESS (Projet d'Appui aux Communes et Communautés pour l'Expansion des Services Sociaux, ndlr). Les ouvertures de voies sont faites sur fonds propres. En ce qui concerne l'éclairage public, nous avons, grâce à un plaidoyer que nous avons mené vis-à-vis du PAURAD, bénéficié de 167 panneaux solaires au profit de la ville. J'ai aussi initié une campagne mensuelle de salubrité où nous mobilisons les citoyens notamment les femmes pour balayer et nettoyer nos rues et quartiers. J'ai appuyé les enseignants pour l'organisation des cours de renforcement au profit des candidats aux différents examens de fin d'année. Ce qui a amélioré les résultats des examens cette année. Pour éviter les conflits éleveurs-agriculteurs j'ai personnellement procédé à l'ouverture des couloirs de passage des animaux. La coopération décentralisée est renforcée par la signature des conventions.

A votre avis, quels sont les principaux défis qui s'imposent à Kandi aujourd'hui ?

Les défis sont nombreux et variés. Je dirai que tout est à faire dans la commune. Il y a des défis liés à la sécurité, à l'éducation notamment des filles, à l'assainissement, aux enjeux sanitaires de l'heure et aux transports.

Quelle est votre vision et votre stratégie pour relever ces défis ?

Ma vision c'est de mobiliser et de fédérer toutes les énergies autour du développement de Kandi. Ceci passe forcément par la stabilité du conseil communal, la transpa-

rence dans la gestion des affaires communales, la bonne gouvernance et la reddition de compte pour rassurer les contribuables de la gestion faite des ressources mises à notre disposition.

Après plusieurs années de lutte pour les droits des femmes dans la société civile, vous êtes aujourd'hui au niveau décisionnel.

Qu'est-ce que votre première année de gestion a déjà pu apporter à la femme à Kandi ?

La confiance ! Nous travaillons essentiellement à faire comprendre à nos populations que la femme est capable de gérer autant, sinon mieux que les hommes.

L'une des ambitions portées par les ODD est de parvenir à l'égalité des sexes à l'horizon 2030. Pensez-vous que cet objectif sera atteint dans notre pays ?

Il y a des pesanteurs telles que la tradition qui constituent un réel frein à l'atteinte de l'égalité entre femme et homme mais je suis convaincue qu'à force d'y travailler, nous allons améliorer les choses.

Comment y parvenir concrètement ?

Il faut sensibiliser et appliquer la promotion des femmes comme c'est prévu dans la constitution.

Un mot à l'endroit de vos sœurs qui hésitent à se lancer en politique.

Je leur dirai de croire en nos compétences et de persévérer. Elles doivent s'impliquer dans les activités politiques. Et aux hommes, je lance un appel à laisser les femmes participer aux réunions politiques.

Nous travaillons essentiellement à faire comprendre à nos populations que la femme est capable de gérer autant, sinon mieux que les hommes

Dynamique Locale

Des initiatives pour améliorer les performances communales

Installés en juin 2020 à l'issue des élections municipales et communales du 17 mai 2020, les conseils communaux de la quatrième mandature de la décentralisation viennent de boucler un an d'exercice. Douze mois d'initiatives, d'innovations et d'actions en faveur du développement durable et du bien-être des populations à la base. Dans ce dossier, votre magazine « Échos des Communes » met en lumière quelques initiatives prises par les autorités communales pour booster le développement local.



MISE EN SERVICE DU GUICHET UNIQUE A COTONOU

Le Conseil Municipal en lutte contre la dilapidation des ressources publiques et l'évasion fiscale

Luc Sètonджи ATROKPO,
Maire de Cotonou



A large blue sign with white text and a logo on the right. The text reads 'REPUBLIQUE DU BENIN' at the top, 'MAIRIE DE COTONOU' in large letters in the middle, and 'Votre Excellence dans la Solidarité' at the bottom. The sign is mounted on a metal structure in front of a white building.

MAIRIE DE COTONOU

La sécurisation des ressources et la rationalisation des dépenses publiques constituent une priorité majeure pour le Maire de Cotonou, Luc Sètonджи Atrokpo. Ainsi, dès sa prise de fonction à la tête de la plus grande ville du Bénin, il a lancé une lutte implacable contre le détournement des deniers publics et l'évasion fiscale à travers la mise en service du guichet unique, un outil performant qui fait déjà ses preuves dans plusieurs communes du Bénin. En effet, cet instrument permettant d'éviter le contact des agents avec l'argent, est fonctionnel à la Mairie de Cotonou depuis le début de l'année 2021 grâce à l'appui des partenaires techniques et financiers. Par ailleurs, Cotonou étant une grande ville où chaque arrondissement a pratiquement la taille d'une commune ordinaire, l'édile de la ville, Luc Sètonджи Atrokpo a décidé, avec le concours de tous les membres du Conseil Municipal, d'étendre la réforme du guichet unique non seulement à tous les 13 arrondissements, mais aussi à certaines directions stratégiques, notamment les affaires domaniales, les services à la population, entre autres. Quelques mois après la mise en service du guichet unique, l'on note déjà une amélioration de la qualité des services de la mairie et des arrondissements. En témoigne la célérité au niveau des services rendus à la population aussi bien dans les domaines de l'Etat-civil, les affaires domaniales que dans tous les autres secteurs dans lesquels se paient des redevances à la ville. «

Je suis venu pour une légalisation. Plutôt rapide contrairement aux autres fois. Dès que je suis rentré, on m'a demandé de déposer et d'attendre pour le retrait. Je m'attendais à revenir plus tard. Entre le dépôt et le retrait, cela a pris à peine dix minutes. Donc je pense que les choses ont beaucoup changé », a confié Abdel Aziz, un usager de la mairie de Cotonou. Un avis que partage également son concitoyen Edouard Tossou qui déclare : « avant, je légalisais tous mes documents à la Cour Suprême. Mais aujourd'hui, je suis arrivé à la Mairie de Cotonou. J'ai constaté qu'il y a une équipe très dynamique et très engagée. Les agents de liaison sont là pour nous orienter et tout se passe bien. Avant, quand vous déposez un acte, on vous dit de revenir le lendemain ou après-demain. Mais aujourd'hui, quand j'ai déposé, on m'a dit d'aller m'asseoir pour le retrait en même temps. J'étais très content ». Avec l'avènement du guichet unique, la Mairie de Cotonou fait gagner en temps, en ressources et en énergie aux populations. En plus de cela, les recettes de la Municipalité ont connu un niveau d'accroissement relativement élevé voire doublé au bout de quatre mois d'expérimentation de cet outil, selon les services économiques et financiers de la Mairie. Ce qui permet à la ville d'avoir une disponibilité financière afin de faire des investissements structurants dans les arrondissements à la satisfaction des populations. ♦



De la gauche vers la droite: Senamy Christelle DAN, Angelo Evariste AHOUANDJINOUE et Thérèse FRANCOIS KORA

ETATS GENERAUX DES CITOYENS D'ABOMEY-CALAVI

Tous unis pour un développement harmonieux de la Commune

La Salle de Conférence de l'Hôtel «Le Privilège» a abrité les 28 et 29 mai 2021, les États Généraux des Citoyens pour un développement soutenu de la Commune d'Abomey-Calavi. Les participants venus d'horizons divers ont mené une réflexion prospective afin d'assurer le développement harmonieux de la Commune pour les quinze prochaines années.

Durant deux jours, Autorités et Citoyens de la Commune ont mis leurs divergences de côté pour parler d'une même voix; celle d'un développement harmonieux et soutenu dans un élan participatif et inclusif. Dans son mot de bienvenue, le Professeur Mathias POFAGI, membre du Comité d'organisation a souligné que «les États Généraux des Citoyens pour un développement soutenu de la Commune d'Abomey-Calavi constituent un exercice de réflexion de la "Prospective territoriale" en vue d'effectuer des recherches ayant pour objet, l'évolution de la Commune durant les quinze prochaines années». Ainsi, les réflexions issues des travaux devront définir les aspirations majeures de

long et moyen termes, susceptibles d'alimenter les trois ou quatre prochains Plans de Développement de la Commune (PDC). Pour le Maire de la Commune, Angelo Evariste AHOUANDJINOUE, il s'agira de lever un coin de voile sur les nombreuses difficultés auxquelles les Conseils communaux sont confrontés et qui les empêchent de se hisser au sommet de la pyramide aux côtés d'autres villes. Toutefois, a-t-il soutenu, la Commune d'Abomey-Calavi dont il a la charge peut s'honorer de figurer parmi celles qui s'illustrent positivement du fait de son positionnement géographique dans le Département de l'Atlantique et de ses nombreux atouts liés aux diverses potentialités dont elle regorge. En procédant au lancement officiel des travaux, le Préfet de l'At-

lantique, Jean-Claude CODJIA a fait savoir que «l'organisation des États Généraux témoigne de la ferme volonté des uns et des autres à accompagner le développement de la Commune». Il a, par ailleurs, rassuré de sa disponibilité et de l'engagement de toute son équipe à jouer sa partition dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations issues des travaux.

Des sujets au peigne fin

Les travaux des États Généraux des citoyens pour un développement soutenu de la Commune d'Abomey-Calavi ont été marqués par l'animation de quatre panels sur les thèmes : «Economie locale, fiscalité de développement, technologie et innovation de développement et tourisme», «Sécurité, paix sociale, santé de la population, éducation et promotion de l'emploi, agro-business, culture et développement», «Urbanisation et aménagement du territoire, eau assainissement,



gestion des déchets et gestion de la biodiversité, changement climatique, énergie renouvelable et l'administration locale», et puis «Promotion du genre et inclusion sociale, administration locale, sécurité et développement, stratégie de mobilisation des ressources et partenariat». Autant de thématiques développées et suivies de discussions ayant permis aux participants de faire plusieurs recommandations au Conseil communal. Il s'agit, entre autres, de la position de la commune dans la production de l'anas de la production des œufs de consommation et la transformation des produits agricoles, du faible taux de l'alphabétisation et de l'exploitation du mécanisme de l'OHA-DA relatif au secteur formel et informel. A cela, il faut ajouter la lutte contre l'installation anarchique des populations avant le lotissement, des dispositions à prendre pour promouvoir l'agriculture, l'appropriation des projets qui se déve-

loppent dans la commune, la problématique "agriculture et gestion durable des terres", l'acquisition des terres agricoles pour la construction de l'habitat, le renforcement de la communication relative à la pandémie de la Covid-19 et la relance des services d'hygiène. Mieux, les recommandations ont également porté sur la nécessité de sensibiliser les populations par rapport au nouveau Code foncier, le rehaussement du Fonds FADEC, la bataille pour que le budget de l'Etat soit réorienté, la

définition des sources de financement approprié au profil d'Abomey-Calavi, la lutte contre la mafia foncière, les stratégies de mobilisation des ressources financières pour assurer le financement des projets de la Commune et la lutte contre les accidents de circulation et le chômage des jeunes. Autant de sujets passés au peigne fin et qui ouvrent désormais le boulevard d'un développement harmonieux de la Commune pour les quinze prochaines années. ♦



Présentation de la commune



Situé à 18 km environ de la ville de Cotonou, Abomey-Calavi est, d'après le Recensement général de la population de 2013, la deuxième commune la plus peuplée du Bénin et la deuxième commune du Département de l'Atlantique en termes de superficie. Communément appelé la "cité dortoir", Abomey-Calavi est limitée au Nord par la Commune de Zè, au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Est par les communes de Cotonou et de Sô-Ava, à l'Ouest par les communes de Ouidah et de Tori-Bossito. Elle compte cent quarante-neuf villages et quartiers de ville qui couvrent neuf arrondissements à savoir Abomey-Calavi, Akassato, Godomey, Glo-Djigbé, Hêvié, Kpanroun, Ouèdo, Togba, et Zinvié. Ses habitants qui sont majoritairement des Fon, des Toffin, des Aïzo, des Adja, des Yorouba, des Nagot, et des Goun pratiquent diverses activités telles que l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'exploitation des ressources minières (les carrières de sable, de gravier, de latérite, argile, terres de barre), le transport, le commerce, l'artisanat, l'industrie, la transformation des produits agricoles, l'hôtellerie et le tourisme. La Commune dispose également de plusieurs sites touristiques dont l'embarcadère de Ganvié, le palais de Sa Majesté Gbesso Adjiwatonou Alodji II, Roi d'Abomey-Calavi. Elle est dirigée depuis le mois de juin 2020 par le Maire Angelo Evariste AHOUCHE. ♦





Commune de Dogbo

Plusieurs projets agricoles lancés pour pallier le chômage des jeunes

Conscientes des potentialités agricoles importantes dont dispose leur commune, les autorités communales de Dogbo misent sur l'agriculture pour non seulement booster les ressources locales mais aussi pour lutter contre le chômage.

Mardi 26 janvier 2021, le Maire de Dogbo, Magloire AGOSSOU et le Chef d'arrondissement d'Ayomi, Joseph Gninou ZIMAZI ont procédé à la remise de site pour l'aménagement d'un domaine de 10,46 Hectares. Quelques jours plus tard, un autre site de 52 hectares a été remis pour des travaux d'aménagement hydro-agricole à Médéhounta dans l'arrondissement de Dévé. Si le premier site est destiné à la production maraîchère, le deuxième quant à lui sera mis à la disposition des producteurs de riz à la fin des travaux d'aménagement. Au total 63 hectares de bas-fonds sont prévus pour être aménagés. Et c'est le groupe Adiac-Ega Togo et l'entreprise Grâce africaine Togo qui sont chargés de l'exécution des travaux.

Dans son adresse à l'occasion de la remise du site, le Chef d'arrondissement d'Ayomi a invité les populations riveraines à aider l'entreprise pour qu'aucun obstacle ne l'empêche de finir les travaux dans le délai contractuel. Joseph Gninou ZIMAZI a aussi promis jouer sa partition pour que la réalisation des travaux puisse profiter à la main d'œuvre locale. Situé entre Ahinou et Agbédjranfo à proximité d'un cours d'eau, le site de 10 hectares constitue un atout pour les maraîchers qui n'auront plus à se soucier d'un château d'eau avant d'arroser leurs cultures. Très émues, les populations ont exprimé toute leur gra-

titude au Chef d'arrondissement Joseph Zimazi et au Maire Magloire Agossou dont la dextérité profite à plus d'un titre à leurs administrés. Elles ont saisi l'occasion pour souhaiter la prise en compte de la piste qui mène sur le domaine au plus tôt afin de faciliter l'accès au site. Il convient de noter que les travaux sont financés par le Programme de sécurité alimentaire par l'aménagement des bas-fonds (Psaab) et la Mairie de Dogbo.

L'agriculture comme remède contre le chômage et l'exode rural

Pour les autorités communales, il s'agit de mettre en valeur les atouts agricoles dont dispose la commune, pour régler certains problèmes auxquels les populations sont confrontées. Il s'agit entre autres, du chômage, de l'insécurité alimentaire et de l'exode rural. En effet, faute de perspectives rassurantes, nombreux sont les jeunes de la commune de Dogbo qui s'exilent vers des centres urbains. Un phénomène qui, pendant longtemps a contribué à vider la commune de ses bras valides. L'idée derrière le projet est de rassurer la jeunesse et de lui offrir de nouvelles perspectives pour se réaliser et sortir du chômage. Le projet privilégie donc les jeunes et les femmes pour



Lancement des projets agricoles par les autorités communales de Dogbo

exploiter les domaines aménagés. Selon les responsables communaux, une centaine de bénéficiaires dont sept coopératives ont déjà été identifiés pour démarrer l'exploitation des deux sites une fois les aménagements terminés.

Présentation de la commune

Peuplée majoritairement des Adjias originaires de Tado, des Sahouès des Kotafons, des fons, des Nagos et des Minas, Dogbo est une commune du Département du Couffo qui s'étend sur 475 km². Elle est limitée par les communes de Lalo, Toviklin et Djakotomey au nord, par Lokossa et Bopa au Sud, par le département de l'Atlantique à l'Est et par la République du Togo à l'Ouest.

Estimés à plus de 110.000, ses habitants pratiquent principalement l'agriculture, notamment la culture du maïs. Comme cultures secondaires, ils produisent le manioc, la tomate, le niébé, l'arachide et le haricot et leur deuxième grande activité est le commerce qui fait vivre le marché central une fois tous les quatre jours. A l'occasion des grandes cérémonies, la commune de Dogbo vibre aux couleurs des rythmes Atchimehoun, Agbadja, Toba, Aglanhoun, Kobou, Gogohoun, Zinli, Achipé etc. Cette commune de 7 arrondissements (Ayomi, Dévé, Honton, Lokoghoué, Madjrè, Tota et Totchangni) est dirigée par le Maire Magloire Agossou depuis les élections communales de mai 2020. ♦



Des lampadaires solaires pour illuminer les 58 villages et quartiers de la commune



Située dans le Département du Plateau, la Commune de Pobè, à l'instar de la plupart des collectivités locales béninoises, a de nombreux défis à relever sur le plan du développement local. Au nombre de ces défis, figure l'éclairage public gage de sécurité et de quiétude des populations. C'est conscient de cela que le conseil communal dirigé par le maire Simon Adébayo DINAN a procédé le lundi 10 mai 2021 à l'Ecole maternelle d'Adjissou dans l'Arrondissement urbain de Pobè, au lancement du projet « Un village, un lampadaire ». Une initiative qui vise à doter chacun des 58 villages et quartiers de ville de la Commune d'au moins un lampadaire solaire. Projet phare de la quatrième man-

daturation de la décentralisation à Pobè, l'initiative « Un village, un lampadaire » est entrée dans sa phase active avec déjà une soixantaine de lampadaires posés. Financé sur ressources propres de la commune, le projet a pour objectif, d'apporter de la lumière dans tous les villages de la commune y compris ceux qui sont très reculés. A en croire le Maire de la commune Simon Adébayo DINAN, le projet répond à trois soucis majeurs. Premièrement, il s'agit pour l'équipe dirigeante, d'honorer une promesse faite à ses mandants. En effet, dès sa prise de fonction et dans une démarche participative, l'Exécutif communal de Pobè a fait une tournée dans tous les Arrondissements de la Commune. Cette descente sur

le terrain a permis aux dirigeants non seulement de toucher du doigt les réalités de chaque localité, mais aussi de recenser les besoins des populations. « Dès notre prise de service, nous avons fait le tour de tous les arrondissements. Au cours de cette tournée, la population nous avait adressé un chapelet de doléances parmi lesquelles figure la dotation des quartiers et villages de lampadaires. C'est donc cela qui nous a motivé à faire de notre projet "un village, un lampadaire" une réalité », a précisé Simon Adébayo DINAN. Deuxièmement, il s'agit pour l'administration communale de Pobè d'accompagner les efforts du Gouvernement béninois pour électrifier tout le pays. En effet, depuis

ECLAIRAGE PUBLIC A POBE



2016, le Gouvernement déploie de gros moyens pour électrifier toutes les localités. L'une des composantes majeures de ce projet piloté par le Ministère de l'Énergie concerne l'éclairage public. A cet effet, une grande rencontre dénommée «Table ronde pour l'éclairage public» a été organisée à Cotonou en octobre 2020 par le gouvernement en partenariat avec l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB). Au cours de ce conclave qui a connu la participation des acteurs locaux et centraux, des partenaires techniques et financiers (PTF) et de la société civile, un état des lieux de l'éclairage public dans les Communes a été fait et des recommandations ont été faites pour résorber le problème. C'est donc, dira le maire de Pobè, dans la droite ligne de cette vision gouvernementale que le projet « Un village, un lampadaire » a été initié. Le troisième objectif du projet, à en croire le Maire DINAN, est de lutter contre l'insécurité. En effet, fortement rurale, Pobè fait partie des communes où le taux d'électrification est encore très faible. Ils sont encore très nombreux, les villages de la commune qui attendent d'être raccordés au réseau de la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE). Une situation dont profitent souvent les hors la loi pour troubler la quiétude des populations. L'installation de ces lampadaires vise donc à dissuader ces individus sans foi ni loi et à garantir la sécurité aux populations. «Pour nous, une localité éclairée est à l'abri de l'insécurité. Nous sommes donc préoccupés par la sécurité de la population. Tous les 58 villages et quartiers de ville sont désormais dotés d'au moins un lampadaire. Toutes les localités sont éclairées. Dans nos réflexions, nous avons décidé d'élargir cela à d'autres lieux tels que les marchés existants dans la commune, les lieux publics sans oublier la radio Olokiki Plateau Fm de Pobè qui est pour nous une référence», a laissé entendre le Maire Simon Adébayo DINAN. Une façon pour lui de réaffirmer son ambition d'œuvrer pour le bien-être collectif de ses mandants et de révéler la commune.

La joie des bénéficiaires

Au-delà de la lutte contre l'insécurité, l'installation des lampadaires offre également aux étudiants, élèves et

écoliers des localités riveraines des lampadaires, l'opportunité de profiter de la lumière pour apprendre leurs leçons et faire des exercices la nuit. C'est donc à juste titre que les bénéficiaires ont exprimé leur reconnaissance à l'autorité communale et à toute son équipe. «Nous sommes très heureux et nous en remercions le maire et son équipe», s'est réjouie une collégienne rencontrée non loin d'un lampadaire installé à Onigbolo dans l'Arrondissement d'Issaba avant de poursuivre « c'est comme un rêve. Ça fait des années que nous attendons cela. Avec ce lampadaire, nous les élèves pourrons désormais apprendre nos cours avec de la lumière. C'est vraiment formidable». Tout comme cette collégienne, ils sont nombreux à profiter de la lumière de ce lampadaire et de nombreux autres installés un peu partout dans les différents villages de la commune de Pobè. ♦

Pobè est une ville du Sud-Est du Bénin, située au centre du Département du Plateau. Sa superficie de 400 km² regorge de gisements miniers dont le plus exploité est le calcaire. La Commune de Pobè limitée au Nord par la Commune de Kétou, au Sud et à l'Ouest par la Commune d'Adja-Ouèrè, puis à l'Est par la frontière avec le Nigeria, est également fière de ses vastes palmeraies qui constituent l'une des principales cultures et de la fertilité de ses terres agricoles. La population de la Commune, estimée à plus de 123.000 habitants, est constituée de Nago, Yoruba, Holli, Goun, Fon, Adja pour ne citer que ces groupes socioculturels. Sur le plan territorial, la Commune de Pobè est constituée de 05 Arrondissements dont (01) arrondissement urbain, Pobè-Centre et (04) ruraux que sont : Towé, Iganna, Ahoyeye et Issaba pour 58 villages. Elle est dirigée par le Maire Simon Dinan installé en juin 2020.

Don de la nature, la Commune de Pobè jouit d'un climat subéquatorial caractérisé par deux saisons de pluie et deux saisons sèches. Le relief est constitué de gisements de calcaire, d'argile et de la terre de barre à Onigbolo, village où on trouve le légume «gbolo» dans l'Arrondissement d'Issaba.

Plus de 500 jeunes chômeurs et sans emploi impactés

L'ARRONDISSEMENT D'ADOHOUN, A ACCUEILLI LES 18 ET 19 MARS 2021, LES JOURNÉES COMMUNALES DE L'EMPLOI DE LA COMMUNE D'ATHIÉMÉ. L'OBJECTIF EST DE PERMETTRE AU MAIRE, SATURNIN K. DANSOU ET SON CONSEIL DE METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS PRÉVUES DANS LE DOCUMENT DE STRATÉGIES/POLITIQUES LOCALES DE PROMOTION DE L'EMPLOI.

Plus de 500 jeunes chômeurs et sans emploi de la commune sans distinction de sexe, de religion ont été impactés à travers les différentes causeries et débats qui ont porté sur les «Opportunités Economiques Locales: Quels défis pour l'insertion professionnelle des Jeunes de la commune d'Athiémé ?». Tour à tour, le Directeur du Plaidoyer de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) Stanislas HOUNKANLIN et les différents Chefs services déconcentrés de l'Etat ont présenté les opportunités de la commune dans divers domaines pour une meilleure insertion professionnelle des jeunes et la promotion de l'auto emploi. Pour le Maire de la Commune, Saturnin K. DANSOU, l'organisation des Journées Communales pour l'Emploi est une occasion pour être en contact avec les jeunes sans emploi et les chômeurs en vue d'échanger avec eux, les encourager et surtout de les exhorter à plus d'ardeur et de patience. Elle a permis de faire par ailleurs, le diagnostic du secteur de l'emploi dans une approche participative avec les acteurs et d'identifier les opportunités/atouts, les potentialités économiques en matière de création des emplois locaux. Mieux, ce fut le moment pour le Maire et son Conseil de proposer des me-



Saturnin **DANSOU**
Maire d'Athiémé

sures d'accompagnement susceptibles de faciliter la mise en oeuvre des différentes stratégies de promotion de l'auto-emploi et de faciliter l'inter-médiation entre l'offre et la demande d'emploi à travers des activités d'information, d'orientation, d'appui-conseil et de prospection des potentialités d'emploi en milieu urbain, péri-urbain et rural. Toutes choses qui ont suscité l'intérêt des différentes parties prenantes de l'événement notamment la Direction Générale de l'Agence Nationale pour l'Emploi (DG/ANPE) et l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) représentée par la Direction du Plaidoyer.

Il en est de même des Structures déconcentrées de l'Etat en l'occurrence la Direction Départementale de l'Economie Numérique et de la Digitalisation, la Direction Départementale du Sport et Loisirs, la Direction Départementale de la Culture et du Tourisme, la Direction Départementale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche du Mono-Couffo et puis la Direction Départementale des Affaires Sociales et de la Microfinance. Elles ont toutes ensemble marqué leur disponibilité à soutenir le Maire et son Conseil Communal pour que les résultats attendus dans le document de la Politique Communale pour

Aperçu de la Commune

Athiémé est une des six communes du département du Mono. Elle couvre une superficie de 238 km². Sa population est estimée à 56.483 habitants dont 28.921 femmes et 27.562 hommes selon les résultats de RGPH4 de Juin 2013. Elle compte 05 Arrondissements et 61 villages et quartiers de villes. Le Conseil Communal 4^{ème} mandature compte quinze (15) membres présidé par Saturnin K. DANSOU, Maire de la Commune dont le nom signifie en langue Kotafon «ATINWEME» c'est-à-dire «Dans le Bois Blanc». L'agriculture constitue l'activité principale de la population de la commune d'Athiémé. Les superficies emblavées sont de l'ordre de 10.483 ha soit 47,65% de l'étendue de la commune. La commune dispose de plus de 2.000 hectares de bas-fond selon le Diagnostic Economique du Territoire (DET) 2015 et est caractérisée par un système agro-écologique favorable à la riziculture et au maraîchage. Grâce au développement du maraîchage, elle est reconnue comme la 1^{ère} commune productrice de crin-crin. 44,7 % de la population est active et regroupe les tranches d'âge de 15 ans à 59 ans avec des indices de pauvreté monétaire de 50,4 et non monétaire de 51,7.

Par **Moussa EL-HADJI MAMA**



Des participants à la journée communale de l'emploi

l'Emploi soient atteints à travers l'organisation chaque année des Journées Communales de l'Emploi dans la Commune d'Athiémé. Ce qui ouvre de meilleures perspectives pour la réalisation de l'objectif de développement intitulé «Assurer sur un horizon de cinq (05) ans, la création des opportunités d'emplois décents et un cadre d'affaire notamment à 50,6% de jeunes (hommes et femmes) de la Commune d'Athiémé, dans le cadre de la promotion de son développement local avec le soutien de tous les acteurs intervenant dans le sous-secteur de l'emploi ». Il ne peut en être autrement tant la disponibilité du document de la Politique Communale pour l'Emploi (PCE) constitue un point de départ et une boussole pour le Conseil communal d'Athiémé désormais engagé dans une dynamique locale visant à inverser le taux de chômage et le sous emploi.



Des participants à la journée communale de l'emploi

L'ANCB renforce les capacités des élus et cadres communaux d'Agbangnizoun



Répondant à une requête des autorités communales d'Agbangnizoun, l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) a dépêché une équipe à l'hôtel de ville de la commune les 29 et 30 juillet 2021 dans le cadre d'un atelier de renforcement des capacités des élus et cadres de ladite commune sur l'approche genre.

Le Directeur de Cabinet Raoul EZIN représentant le président de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) Luc Sètonji ATROKPO a procédé jeudi 29 juillet 2021, à l'ouverture de cet atelier de formation qui a réuni les adjoints au maire, les Chefs d'Arrondissement, les élus communaux, les Chef de Service et autres cadres techniques d'Agbangnizoun. Organisée par la mairie et financée par l'ANCB dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de partenariat avec l'Association des Villes et Communes Flamandes (VVSG), la formation a permis d'outiller les participants sur l'approche genre, sa prise en compte dans les planifications locales et la participation de la femme au processus décisionnel.

A travers une approche andragogique et participative, Agathe ALLADAYE, Coordonnatrice du programme de partenariat ANCB-VVSG et Annette ABIASSI, Coordonnatrice du Projet de promotion de la Planification Familiale dans les villes béninoises ont entretenu durant deux jours, les participants sur les différents concepts liés au dualisme Genre et Développement. Ainsi, les notions telles que le

sexe, le Genre et leurs rôles au sein de la société, l'égalité homme-femme et autres ont été décortiquées permettant aux participants de mieux les appréhender. Au moyen de travaux de groupe et d'exercices pratiques, les participants ont été amenés à toucher du doigt les difficultés et les barrières qui plombent l'émancipation de la femme dans la société béninoise.

Les implications de la promotion du Genre

Les échanges ayant sanctionné les exercices, ont permis aux participants de comprendre que faire la promotion du genre n'est absolument pas synonyme d'encourager la suprématie de la femme sur l'homme mais de reconnaître le travail fait par la femme au même titre que celui des hommes ; de donner les mêmes opportunités aux femmes et aux hommes et non mettre en place des critères qui disqualifient au préalable les femmes. Ce qui permettra à termes, aux femmes et aux hommes, de jouir des mêmes opportunités, droits et obligations dans toutes les sphères de leur vie quotidienne, d'être



en mesure de prendre des décisions qui auront un impact sur leur santé, leur sécurité et celles des membres de leur famille, d'avoir un accès égal à l'éducation, d'acquiescer une indépendance financière, de partager les responsabilités familiales, d'être libres de toute forme de coercition, d'intimidation et de violences. Promouvoir le Genre, c'est aussi, intégrer les préoccupations et les expériences des femmes et des hommes dans la conception ; la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines politiques, économiques et sociaux ; chercher à équilibrer les rapports de pouvoir entre les deux sexes et non résoudre uniquement les problèmes des femmes. Toutes choses qui permettront aux femmes et aux hommes de bénéficier de manière égale et équitable des mêmes avantages pour que l'inégalité constatée ne soit plus perpétuée.

« Les femmes ne sont pas encore prêtes »

Désormais acquis à la cause de la promotion du genre dans tous les aspects de la vie quotidienne, les participants en sont arrivés à la conclusion que la femme n'est pas encore prête à saisir les opportuni-

tés qu'on lui offre pour bénéficier des mêmes droits que les hommes. Une situation due selon eux, à leur socialisation et à certaines réalités liées notamment à la tradition, à la religion et autres. Ils ont alors estimé qu'il est nécessaire de prévoir des actions d'équité pour encourager les femmes à aller plus loin que ce que la société leur a inculqué. Les formatrices en ont profité pour suggérer aux participants de commencer déjà à éduquer les filles et les garçons de la même manière dans les familles. Ce qui serait déjà un bon début pour la correction des inégalités perpétuées depuis de nombreuses décennies.

L'intégration du genre dans la planification locale, un processus à plusieurs étapes

Se voulant à tout point de vue pratiques comme l'a souhaité le président de l'ANCB le Maire Luc Sètonджи ATROKPO, les formatrices ont dressé étape par étape le processus de prise en compte du Genre dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques locales. C'est un processus à quatre étapes qui





Vue partielle des participants

part, de l'analyse de la situation des hommes et des femmes pour aboutir à l'évaluation des effets des actions spécifiques genre menées sur la situation initiale. Cette analyse qui peut se faire grâce à de nombreux outils dont certains ont été mis à la disposition aussi bien de la mairie d'Agbangnizoun que des onze autres communes qui bénéficient de l'appui de l'ANCB dans le cadre du programme de partenariat ANCB-VVSG pour l'intégration du Genre dans les planifications locales, permet de relever les inégalités entre les deux sexes. On analyse ensuite les causes de ces inégalités pour aboutir à des stratégies avec des objectifs à atteindre, des actions appropriées à mener et des moyens nécessaires à déployer pour corriger les inégalités relevées. Il faudra veiller par la suite à la budgétisation de ces actions dites spécifiques genre et procéder à l'évaluation de leurs effets sur la situation initiale. Dans son mot de bienvenue lors de la cérémonie d'ouverture de l'atelier, le premier adjoint au maire d'Agbangnizoun Aristide GNASUNOU

s'est réjoui de l'opportunité que l'ANCB offre à sa commune de bénéficier d'une telle formation. « Le Conseil communal et tout le personnel ici présent pourront s'approprier cette notion pour faire face aux défis de développement local en incluant véritablement cette approche dans tous les programmes, projets et actions de développement communal », a-t-il reconnu avant de remercier l'ANCB et son président Luc Sètonджи ATROKPO pour avoir donné une suite favorable à la requête de la commune. Pour le Directeur de cabinet du président de l'ANCB, tout le mérite revient au conseil communal d'Agbangnizoun qui a sollicité la faitière des communes pour la tenue de l'atelier. Raoul EZIN a ensuite rappelé l'importance de la prise en compte du genre dans les politiques de développement local avant de réaffirmer la disponibilité de l'ANCB à poursuivre le combat pour faire de l'égalité femme-homme une réalité dans toutes les communes béninoises.



Les acteurs font le point sous l'impulsion de l'ANCB et de l'Ambassade de France au Bénin



De la gauche vers la droite: Marc VIZY, Aurélien AGBENONCI et Luc Sètonджи ATROKPO

Après une période de ralentissement due à la crise sanitaire liée à la pandémie du Coronavirus, les acteurs de la coopération décentralisée franco-béninoise se sont donné rendez-vous le mardi 22 juin 2021 à Cotonou pour faire le point et relancer leur partenariat. C'était au cours d'un atelier de travail d'une journée organisé par l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) et l'ambassade de France.

Ouvert par le ministre des affaires étrangères et de la coopération, Aurélien AGBENONCI en présence du président de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) et maire de Cotonou Luc Sètonджи ATROKPO, de l'Ambassadeur de France près le Bénin Marc VIZY, de plusieurs maires et de plusieurs autres personnalités, l'atelier a été conclu par le ministre de la décentralisation et de la gouvernance locale, Raphaël AKOTEGNON. Il a permis des échanges dynamiques et fructueux entre une trentaine de maires béninois et l'ANCB réunis à Cotonou, et des acteurs français comme la Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT), l'Association des Maires de France (AMF), l'association Régions de France, l'association Cités Unies France, l'association des Elus Français d'Origine Béninoise (EFOB), les responsables de la région Grand-Est en visioconférence. Les ambassadeurs de France au Bénin et du Bénin en France ont également participé aux échanges ainsi que l'Agence Française de Développement (AFD).

Forte de plus d'une trentaine de partenariats actifs, la coopération décentralisée franco-béninoise se relance, après une période de ralentissement due à la crise sanitaire, et entend s'orienter vers de véritables « partenariats de territoires » impliquant non seulement des collectivités territoriales mais aussi des acteurs de terrains comme les établissements d'enseignement, les hôpitaux, les centres culturels, les clubs sportifs, les entreprises...

Il s'agit de tisser des liens humains riches et solides entre les femmes et les hommes de deux territoires pour un enrichissement mutuel.



Aurélien AGBENONCI
Ministre des affaires étrangères et de la coopération

Occasion pour le président de l'ANCB de réaffirmer l'engagement de la fédération des communes béninoises, à accompagner ses membres dans le renforcement de leurs liens de coopération avec les villes françaises et dans la mise en place de nouveaux partenariats. « Notre objectif principal à l'ANCB est que les communes béninoises profitent des partenariats pour non seulement se renforcer, améliorer leurs capacités technoïdes et leur savoir-faire mais aussi pour constituer avec leur homologues de la France une force de proposition en vue de mobiliser des ressources sur des projets concrets en faveur des populations », a précisé Luc Sètonджи ATROKPO.

Pour sa part, l'Ambassadeur de France a d'abord salué le dynamisme et la diversité des axes de coopération décentralisée entre le Bénin et la France avant de souhaiter que la



*Luc Sètonджи ATROKPO
Président de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB)*

dynamique soit maintenue.

En procédant à l'ouverture de l'atelier, le ministre des affaires étrangères et de la coopération Aurélien AGBENONCI a insisté sur l'importance de la coopération décentralisée dans le développement car a-t-il

martelé, « c'est à partir de la base, c'est à partir des territoires que l'on développe un pays »

Au terme de cet atelier, les outils de soutien à ce type de coopération sont mieux connus et les perspectives de nouveaux projets sont nombreuses.



Vue partielle des participants



- C/Lot 52C Zoca Fandji, Abomey-Calavi, rue ATDA
- Tél. +229 67 65 77 77
- 01 BP 6828 Gbégamey, Cotonou - Bénin
- Mail : info.ancb@ancb.bj
- www.ancb.bj



« Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'ANCB et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne »



UNION EUROPÉENNE